

Agents de surveillance renforcée - Sites sensibles

« ASR - 2S »

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

Objectif de la certification professionnelle

Cette certification professionnelle vise l'obtention de la [carte professionnelle](#) permettant la réalisation de prestations de surveillance spécialisée avec l'utilisation d'armes de catégorie B (1° bis de l'article L 611-1 du code de la sécurité intérieure) et le cas échéant, des armes d'épaule relevant du 3° bis de la catégorie A1. Cette aptitude est conditionnée au respect des exigences de justifier soit d'un parcours de formation préalable à la certification devant respecter l'arrêté du 27 juin 2017 modifié, soit d'un parcours via une VAE.

Références

- Code de la sécurité intérieure (livre VI) définit l'exercice des activités privées de sécurité.
 - Dont le L633-5 et L613-7-1 à 3 : port d'armes et activités de surveillance armée
 - Dont le R613-3-1 à 7 : activités exercées avec le port d'une arme
- La loi n° 2017-158 du 28 février 2017 relative à la sécurité publique ainsi que le décret n° 2017-1844 du 29 décembre 2017 définissent le cadre législatif de l'accès à une activité de surveillance armée et de l'exercice d'une mission armée.
 - Décret n° 2017-1844 du 29 décembre 2017 relatif à l'exercice de certaines activités privées de sécurité avec le port d'une arme
- Arrêté du 27 juin 2017 modifié portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité (articles 11-2 I, 11-2 II et 11-2 II bis)
 - Arrêté du 28 septembre 2018 modifié concernant l'armement
 - Arrêté du 5 janvier 2023 concernant la connaissance des principes de la république française
 - Arrêté du 24 janvier 2023 portant adaptation des conditions de formations aux activités privées de sécurité (distanciel)
- Arrêté du 1 juillet 2016 modifié relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées
- Article 23 et 33 de la Loi n°2021-646 du 25 mars 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés concernant la connaissance suffisante de la langue française, décret n°2022-198 du 17 février 2022 fixant le niveau requis (B1) et l'arrêté du 31 mars 2022 pour l'application des articles L.612-20, L.622-19, L.612-22 et L.622-21 du Code de sécurité Intérieure fixant les documents recevables pour en attester.

Accès à la formation

L'accès à cette formation est soumis à la détention préalable de la carte professionnelle d'agent de sûreté et de sécurité privée en cours de validité et d'une autorisation préalable d'entrée en formation du CNAPS d'une durée de validité de six mois.

Le candidat devra fournir un certificat médical datant de moins d'un mois attestant que l'état de santé physique et psychique de l'agent n'est pas incompatible avec le port d'une arme.

Le candidat devra être titulaire du certificat de formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail) ou du certificat PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) en cours de validité ;

Pour les demandes d'autorisation préalable d'entrée en formation aux activités de surveillance et de gardiennage avec le port d'une arme exercée au sein des sites sensibles, il est désormais exigé la production d'une lettre d'intention d'embauche émanant d'une entreprise titulaire d'une autorisation d'exercer les activités mentionnées au 1^o bis de l'article L. 611-1 du code de la sécurité intérieure.

Les ressortissants étrangers (UE et EEE compris) doivent justifier d'une connaissance de la langue française de niveau dit « B1 » du cadre européen de référence pour les langues (CEFR). L'arrêté du 31 mars 2022, publié au JO le 8 avril 2022, relatif à la vérification du niveau de maîtrise de la langue française fixe la liste des documents pouvant être produits pour justifier de ce niveau de langue.

Modalités d'évaluations formatives (contrôle continu)

- Contrôle des connaissances écrits (QCM contextualisés ou questions ouvertes)
- Mises en situation contextualisées professionnelles
- Études de cas et/ou restitutions technico-opérationnelles : pratique et tactique (évaluations pratique en stand de tir)

Modalités d'évaluations certificatives (par bloc de compétence unique conformément au titre RNCP « Agent de surveillance renforcée – Site sensible » - « ASR-2S »

- Formation présentielle :
 - Évaluations du contrôle continu (épreuves pratiques, cas concrets, mises en situation et QCM contextualisés)
 - Évaluations certificatives finales (épreuves pratiques, cas concrets, mises en situation et QCM contextualisés)
 - Entretien avec le jury
- VAE :
 - Étude par le jury du livret 2 et des documents annexés
 - Entretien avec le jury (présentiel ou à distance)
 - Études de cas et/ou restitution technico-opérationnelle, le cas échéant (évaluations pratique en stand de tir).

SOMMAIRE ET CONTENU DE LA FORMATION

- Unité de compétences :
 - 1 : Préparer ses interventions par la maîtrise du cadre légal de son métier
 - 2 : Agir avec ou sans l'emploi de ses armes de catégorie A, B et D
 - 3 : Adapter son comportement par la bonne prise en compte des enjeux d'une situation puis effectuer un compte-rendu.
 - 4 : Faire correspondre son mode d'action à un environnement particulier pour agir sur un site sensible
 - 5 : Manier et utiliser en sécurité une arme de poing de catégorie B
 - 6 : Porter secours à une victime en respectant un protocole.
 - 7 : Manier et utiliser en sécurité une arme d'épaule semi-automatique ou une arme d'épaule munie d'un dispositif de rechargement à pompe.

REFERENTIELS :

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Le référentiel est organisé en un seul bloc de compétences du fait que ces activités sont liées à une activité réglementée. Ce bloc de compétences est cependant subdivisé en plusieurs unités de compétences à acquérir pour valider son obtention.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
L'agent de surveillance renforcée sur site sensible (ASR-2S) exerce son activité en maîtrisant l'usage des armes de poing de catégorie B, des armes d'épaule de catégorie A et des armes de catégorie B et D dans le strict respect de la réglementation.			
Doté d'armes de poing et d'armes d'épaule de catégorie A, B et D, l'agent de surveillance renforcée sur site sensible se prépare à agir conformément à la réglementation relative à l'armement (acquisition, détention, stockage, transport) et inscrit son action dans le cadre juridique de l'emploi des armes qu'il utilise.	<p>Unité de compétences 1 : Préparer ses interventions par la maîtrise du cadre légal de son métier</p> <p>11 : <u>Se préparer à agir dans le cadre des dispositions du livre VI du CSI</u> : Appliquer scrupuleusement le régime de l'acquisition et de la détention d'armes et de munitions (distinguer les différentes catégories d'armes et les conditions générales de leur acquisition et détention) pour agir en conformité.</p> <p>12 : <u>Inscrire son action dans le respect des consignes propres à la mission</u> : Tenir compte lors de la préparation de ses missions des dispositions du livre VI du code de la sécurité intérieure relatives à l'armement des agents privés de sécurité (conditions et modalités d'acquisition, de détention, de conservation, de transport et d'usage des armes susceptibles d'être utilisées) et en comprend les sanctions encourues en cas de non-respect de ces conditions.</p>	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de QCM contextualisés ; - Evaluation certificative finale sous forme de QCM contextualisés. - Evaluation dans les épreuves de mise en situation pratique par la justification de ses actes, conformément à la grille d'évaluation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'agent ASR-2S applique avec justification la réglementation spécifique à l'armement dans toutes les situations le nécessitant : acquisition, détention, stockage, transport. • L'agent ASR-2S se justifie dans la préparation de ses missions pour agir dans les situations prévues aux consignes par la juste application des différents codes de référence (Code de Sécurité Intérieure, Code Pénal, Code de Procédure Pénale, Code de déontologie) ; • L'agent ASR-2S prépare ses interventions dans le respect des consignes et par la juste application des articles relatifs à la légitime défense.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p><u>13 : Se préparer à inscrire son action dans le strict respect des règles de la légitime défense</u> : Maîtriser les principes d'absolue nécessité et les conditions d'application de la légitime défense dans le cadre de l'autorisation du port d'armes et les autres cadres juridiques d'utilisation des armes ; notamment ceux spécifiques aux forces de l'ordre pour opérer dans le strict respect des enjeux liés aux sites sensibles.</p> <p><u>14 : Appliquer le régime des zones sensibles mentionnées au III de l'article R.613-3 du CSI</u> : Identifier les différents types d'établissements considérés comme sites sensibles au sens du III de l'article R. 613-3 du code de la sécurité intérieure et les spécificités du régime applicable (catégories d'armes pouvant être portées, conditions particulières d'acquisition et de détention) pour assurer une sécurité adaptée aux enjeux de chaque type de sites sensibles.</p> <p><u>15 : Se préparer à agir dans le contexte spécifique des sites sensibles</u> : Se préparer à appliquer avec discernement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La protection du secret ; - La politique générale de protection et la stratégie de sécurité ainsi que le plan de défense ; 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de QCM contextualisés ; - Evaluation certificative finale sous forme de QCM contextualisés. - Evaluation dans les épreuves de mise en situation pratique par la justification de ses actes, conformément à la grille d'évaluation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'agent ASR-2S prépare ses interventions dans le respect des consignes et par la juste application des articles relatifs à la légitime défense. • Il prépare ses interventions dans le respect des consignes et par la juste application des articles relatifs à l'absolue nécessité. • L'agent ASR-2S identifie les différents types d'établissements et se prépare pour chaque situation prévues dans le respect du régime de chacune des zones, notamment en matière de port d'armements. • L'agent ASR-2S a pris conscience des aspects spécifiques aux sites sensibles et agit en matière de protection du secret et des politiques de stratégie de sécurité dans le strict respect des précautions à prendre et des obligations imposées.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Les notions de détection, levée de doute, d'alerte, de retardement, d'intervention et de défense en profondeur ; - La notion d'enquête administrative et ses limites ; - L'enjeu majeur de coordination opérationnelle entre l'organe de détection et l'organe d'intervention ; - La particularité de la coordination avec les forces de l'ordre sur un site sensible. <p>Pour assurer une sécurité augmentée, renforcée, répondant aux exigences des mesures à prendre et consignes à respecter.</p>	<p><u>Pour la voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de QCM contextualisés ; - Evaluation certificative finale sous forme de QCM contextualisés. - Evaluation dans les épreuves de mise en situation pratique par la justification de ses actes, conformément à la grille d'évaluation. <p><u>Pour la VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'agent ASR-2S applique la consignes en tenant compte des spécificités de la sécurité des sites sensibles : • Les principes de dépenses en profondeur sont maîtrisés pour agir avec efficacité, retarder les actes malveillants, • Les alertes suite aux détections sont gérées conformément aux consignes et principes applicables aux sites sensibles. • Les contrôles d'accès aux sites sensibles sont effectués avec la diligence nécessaire tenant compte des limites des enquêtes administratives. • Les modalités de coordinations avec les forces de l'ordre sont appliquées dans le cadre des coordination entre les différentes organes du dispositif.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Porteur d'une ou plusieurs armes de catégorie A, B et D, l'agent de surveillance renforcée – site sensible en a une maîtrise approfondie. Il est en mesure de les mettre en œuvre et de gérer leur utilisation de manière sûre et graduée. Il maîtrise également les techniques de défenses à mains nues.</p>	<p>Unité de compétences 2 : Agir avec ou sans l'emploi de ses armes de catégorie A, B et D 21 : Être en mesure de préparer et de gérer ses armes et son matériel : Identifier et expliquer les différentes caractéristiques techniques des armes, des armes de poing de catégorie B et des armes d'épaule de catégorie A ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attester de l'utilisation adaptée des notions de balistique ; - Pratiquer les différents modes de fonctionnement des armes, leurs effets ; - Respecter les procédures et les configurations de stockage des armes des catégories B et D (coffres, armoire fortes) ; - Respecter les procédures de transport pendant et en dehors de l'exécution de missions avec des armes des catégories B et D ; - Respecter les procédures de traçabilité des armes des catégories B et D ; - Entretien et préparer correctement ses armes ; 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de QCM contextualisés ; - Evaluation certificative finale sous forme de QCM contextualisés. - Evaluation dans les épreuves de mise en situation pratique par la justification de ses actes, conformément à la grille d'évaluation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'agent ASR-2S situe la réglementation spécifique à l'armement dans les contextes considérés ; • L'agent démontre sa compréhension des techniques de l'armement pour éclairer les bonnes pratiques ; • Les procédures d'emploi de son arme sont détaillées et respectées ; • La préparation de ses équipements est complète, juste et appropriée aux usages ; • La procédure d'entretien de ses armes est expliquée avec complétude et justesse ;

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>22 : <u>Respecter avec rigueur les règles de sécurité</u>: Respecter, par une application rigoureuse, les règles générales de sécurité et d'utilisation d'une arme, l'utilisation du puit balistique et se protéger au moyen d'un gilet pare-balles et protéger autrui.</p> <p>23 : <u>Maîtriser les techniques élémentaires à mains nues</u>: Effectuer, mains nues, les techniques de garde et de déplacements, de frappe (pieds et poings) et de contrôle (maintien à distance, gestion du rapprochement, mise au sol, contrôle au sol, entrave);</p> <p>24 : <u>Utiliser une arme de catégorie B et D</u>: <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer les techniques de garde et de déplacements, de frappe (pieds et poings) et de contrôle (maintien à distance, gestion du rapprochement, mise au sol, contrôle au sol, entrave) avec une matraque de type bâton de défense télescopique; </p>	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de restitutions techniques à mains nues ; - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de mise en situation, conformément à la grille d'évaluation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'agent ASR-2S respecte les règles de sécurité et reste en sécurité tout au long de la pratique de l'armement ; • Il restitue les techniques à mains nues (en frappe et en contrôle) ; • Il restitue les techniques avec arme, bâton de défense télescopique. • Ses gestes sont précis, posés, efficaces, sûrs et les résultats produits sont conformes aux attentes, aux consignes et au cadre légal.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer les techniques de garde et de déplacements, de frappe (pieds et poings) et de contrôle (maintien à distance, gestion du rapprochement, mise au sol, contrôle au sol, entrave) avec un tonfa télescopique ; - Utiliser les générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes relevant de la catégorie B et D. <p>25 : <u>Gérer un incident avec recours aux armes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situer l'utilisation des différentes catégories d'armes autorisées dans le cadre de l'intervention graduée (définition des moyens de réponse adaptés à la gravité de la menace) et les maîtriser dans différentes situations (en déplacement, en situation de stress, etc.) ; 	<p><u>Pour la voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de restitutions techniques avec ou sans arme (transitions) ; - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de mise en situation, conformément à la grille d'évaluation. <p><u>Pour la VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'agent ASR-2S respecte les règles de sécurité et reste en sécurité tout au long de la pratique de l'armement ; • Il restitue les techniques mains nues (frappe et contrôle) avec la capacité d'effectuer une transition ; • Il restitue les techniques avec arme, tonfa télescopique ; • L'emploi d'un générateur d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes relevant de la catégorie B ou D est précis, posés, efficaces, sûrs et les résultats produits sont conformes aux attentes, aux consignes et au cadre légal.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>- Adapter la réaction à la menace, en fonction du lieu, des horaires, des agressions (assaillant unique/ multiple, intrusion, agression verbale, avec véhicule, etc.), de l'équipe en activité (binôme ou pluralité d'intervenants) et des catégories d'armes portées.</p> <p>-</p> <p>26: <u>Appliquer les mesures réglementaires prévues après l'utilisation de son arme</u>: Rendre compte de l'utilisation de son arme et de la situation (hiérarchie, forces de l'ordre, client, secours, autorité judiciaire).</p> <p>27: <u>Réagir conformément aux consignes après un accident survenu au cours de l'utilisation d'une arme et d'un tir</u>: Préserver les traces et indices, sécuriser une zone, assister les victimes, coopérer avec les forces de l'ordre.</p> <p>28: <u>Porter les protections balistiques prévues</u>: Tenir compte des caractéristiques des gilets pare-balles et de la résistance aux impacts des différents matériaux pour porter la tenue appropriée.</p>	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de restitutions techniques à mains nues ou avec les armes des différentes catégories. - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de mise en situation, conformément à la grille d'évaluation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'agent ASR-2S respecte les concordances entre la menace et sa réaction, ou celle des autres agents ; • L'agent produit un compte rendu au regard des actions menées fidèle aux faits et clair pour la bonne compréhension et la bonne utilisation d'autrui et notamment des autorités judiciaires ; • La cohérence des mesures mises en place faisant suite à un incident est avérée. • Les moyens prévus de protection balistiques sont portés correctement et les effets balistiques sont anticipés.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>L'agent de surveillance renforcée – site sensible peut se retrouver dans des contextes dégradés. Il doit être en mesure d'analyser la situation afin d'adapter son comportement et ainsi d'apporter la réponse la plus appropriée seul ou en équipe dans le respect du cadre légal. Il utilise son arme si nécessaire, sous stress et prend les mesures adaptées à l'issue.</p>	<p>Unité de compétences 3 : Adapter son comportement par la bonne prise en compte des enjeux d'une situation puis effectuer un compte-rendu.</p> <p>31 : <u>Evaluer le niveau de la menace</u> : Prévenir les situations à risque par l'analyse de la situation dans laquelle l'arme est susceptible d'être utilisée (reconnaissance des lieux, identification du contexte), le repérage des comportements anormaux et les signaux précurseurs afin d'agir en discrétion.</p> <p>32 : <u>Communiquer au sein d'un groupe et vers l'extérieur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre toutes les phases préalables de communication et d'avertissement avant l'intervention (dissuasion des assaillants); - Mettre en œuvre les procédures d'alerte (forces de l'ordre et secours) et mettre en place les mesures de sécurité (confinement, évacuation, interposition, etc.). 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de mise en situation, conformément à la grille d'évaluation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'agent ASR-2S gère avec assurance et à propos, la situation dans le strict respect de la sécurité et du cadre légal en graduant sa réponse et en prenant les bonnes décisions ; • Il relie son action à un cadre réglementaire qu'il justifie avec précision ; • Il respecte le protocole de communication et les procédures d'alerte ; • Il reste constamment, avec les personnes concernées, en parfaite sécurité par le respect adapté du protocole de sécurité.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>33 : <u>Coopérer au sein d'un groupe et avec l'extérieur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler en coordination avec les services publics (forces de l'ordre et secours); - Travailler en binôme et en équipe (positionnement sur le terrain, communication, analyse des solutions et prise de décision, etc.); <p>34 : <u>Réagir en temps réel</u>: dans le respect du cadre légal de la légitime défense.</p>	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de mise en situation, conformément à la grille d'évaluation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'agent ASR-2S communique conformément aux consignes au sein d'une équipe pour être compris ; • Il communique conformément aux consignes avec des intervenants extérieurs pour être compris ; • Il atteste d'une capacité décisionnelle en environnement de stress ; • Il utilise le cas échéant son arme, dans le strict respect des règles de sécurité, et dans le cadre strict respect du cadre légal tout en appliquant une réponse adaptée et graduée ; • Il relie son action à un cadre réglementaire pour en justifier les actions engagées.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>35 : <u>Maîtriser les techniques d'inspection visuelle et de palpation avec une arme à la ceinture</u> : Effectuer une palpation de sécurité, une inspection visuelle de bagages sans être désarmé.</p> <p>36 : <u>Prendre conscience de l'usage d'une arme et des conséquences d'ouverture du feu</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les composantes du stress et les moyens de sa gestion notamment en cas de port d'une arme de poing ; - Prévenir le risque post traumatique ; - Réagir à une attaque armée et gérer son stress. - Identifier les conséquences bénéfiques de l'apport de psychologues sur les composantes du stress, sa gestion et notamment les troubles post-traumatiques. 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de mise en situation, conformément à la grille d'évaluation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'agent ASR-2S respecte la procédure d'inspection visuelle de bagages et de palpations de sécurité en protégeant son arme et en restant en constante sécurité ; • Il gère les situations et les effets du stress ; • Il continue de gérer les situations en tenant compte du risque post-traumatique.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>L'agent de surveillance renforcée sur site sensible doit être en mesure d'utiliser son environnement à son profit. Il a une connaissance fine des particularités d'un site sensible. C'est pourquoi il doit pouvoir se déplacer en sécurité dans un bâtiment, se positionner efficacement par rapport à un véhicule et être capable de poursuivre son action dans des conditions lumineuses dégradées.</p>	<p>Unité de compétences 4 : Agir sur un site sensible en adaptant son mode d'action à l'environnement particulier du site sensible</p> <p>41 : <u>Se préparer aux différents types de menace pesant sur les sites sensibles</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer la directive nationale de sécurité ; - Identifier les typologies de menaces ; - Anticiper les modes opératoires d'action et les moyens utilisés par les différents types de menaces. <p>42 : <u>Gérer des risques et protéger des installations</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer les risques génériques et spécifiques (installations classées, risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques) ; - Gérer les risques liés aux différentes typologies de sites sensibles ; - Identifier pour les protéger les cibles potentielles du fait de leur sensibilité, attractivité ou vulnérabilité particulière. 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de mise en situation, conformément à la grille d'évaluation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'agent ASR-2S identifie clairement toutes les menaces pouvant viser les sites sensibles ; • Il met en œuvre les mesures de protection appropriées sur un site sensible ; • Il gère avec pertinence les incidents attendus sur un site sensible ; • Il tient compte des mesures adaptées aux techniques spécifiques utilisées en fonction des infrastructures ; • Il utilise un véhicule avec précision et efficacité dans un cadre tactique ; • Il intervient en tenant compte des principes de travail par faible luminosité.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la protection des installations sans perturber leur activité <p>43: <u>Gérer la surveillance d'un site sensible et la préparation tactique</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les spécificités liées à la surveillance d'un site sensible - Apprécier la sensibilité d'une zone donnée ; - S'orienter ; - Travailler en mode dégradé (s'agissant notamment des moyens de communication) - Se positionner et intervenir en équipe. - Appliquer les différentes situations de formations des équipes (ligne, colonne, essaim) ; - Pratiquer la diversion ; - Réaliser et faire réaliser des levées de doute ; - Utiliser des mesures de contrôle d'accès et de zones spécifiques aux sites sensibles. 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de mise en situation, conformément à la grille d'évaluation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'agent ASR-2S identifie les différents types de menaces visant les sites sensibles ; • Il met en œuvre les mesures de protection adaptées aux sites sensibles ; • Il gère un incident sur un site sensible ; • Il tient compte des mesures adaptées aux techniques spécifiques utilisées en fonction des infrastructures ; • Il utilise un véhicule avec précision et efficacité dans un cadre tactique ; • Il intervient en tenant compte des principes de travail par faible luminosité.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>44 : <u>Gérer un incident dans une zone sensible</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler en équipe ; - Rechercher un ou plusieurs individus ; - Sécuriser une zone ; - Gérer un colis piégé ; - Gérer une intrusion ; - Effectuer un report de tir ; - Se coordonner avec les forces de l'ordre et les pompiers. <p>45 : <u>Intervenir dans une infrastructure (les fondamentaux)</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approcher un objectif ; - Pénétrer dans un local ; - Gérer les ouvertures. <p>46 : <u>Intervenir dans une infrastructure lors de missions collectives au sein d'un groupe</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Progresser en équipe à l'intérieur d'un bâtiment ; - Communiquer avec le groupe ; - Progresser en appui mutuel ; 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de mise en situation, conformément à la grille d'évaluation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'agent ASR-2S identifie les différents types de menaces visant les sites sensibles ; • Il met en œuvre les mesures de protection adaptées aux sites sensibles ; • Il gère un incident sur un site sensible ; • Il tient compte des mesures adaptées aux techniques spécifiques utilisées en fonction des infrastructures ; • Il utilise un véhicule avec précision et efficacité dans un cadre tactique ; • Il intervient en tenant compte des principes de travail par faible luminosité

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Se projeter en urgence afin de faire face à une menace ; - Défendre fermement un point. <p>47 : <u>Utiliser tactiquement un véhicule</u> : Se positionnement par rapport à un véhicule (protections relatives et protections absolues). Utiliser les 3 composantes tactiques (à partir – Autour – Contre) à son profit. Appliquer les principes balistiques spécifiques aux véhicules (protections relatives et protections absolues).</p> <p>48 : <u>Agir par faible luminosité</u> : Employer des lampes et en identifier les contraintes liées au travail en luminosité dégradée, y compris les lampes spécifiquement utilisées pour le tir avec une arme de poing de catégorie B et une arme d'épaule de catégorie A. Exploiter l'éclairage extérieur artificiel ou naturel à son profit.</p>	<p><u>Pour la voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de mise en situation, conformément à la grille d'évaluation. <p><u>Pour la VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'agent ASR-2S identifie les différents types de menaces visant les sites sensibles ; • Il met en œuvre les mesures de protection adaptées aux sites sensibles ; • Il gère un incident sur un site sensible ; • Il tient compte des mesures adaptées aux techniques spécifiques utilisées en fonction des infrastructures ; • Il utilise un véhicule avec précision et efficacité dans un cadre tactique ; • Il intervient en tenant compte des principes de travail par faible luminosité.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Doté d'une arme de poing de catégorie B , l'agent de surveillance renforcée sur site sensible la maîtrise parfaitement et l'utilise en sécurité .	<p>Unité de compétences 5: Manier et utiliser en sécurité une arme de poing de catégorie B.</p> <p>51: <u>Appliquer les règles et prescriptions de sécurité</u>: Appréhender parfaitement les 4 règles de sécurité et appliquer les prescriptions de sécurité;</p> <p>52: <u>Préparer, vérifier son arme et ses équipements</u>: Positionner ses différents équipements et ses armes de catégorie B et/ou D;</p> <p>53: <u>Pratiquer les manipulations élémentaires</u>: Manipuler de manière basique ses armes en sécurité et respecter les procédures d'emploi, et l'utilisation de puits balistique;</p> <p>54: <u>Appliquer les fondamentaux du tir</u>: Maîtriser parfaitement les principes fondamentaux du tir (technique de tir et tirs de découverte);</p>	<p>Pour la voie formative:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mises en situation ; ▪ Restitutions techniques ; ▪ Tirs techniques ; ▪ Tirs de synthèse. (Selon la situation) - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de tir, conformément à la grille d'évaluation. <p>Pour la VAE:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ASR-2S respecte absolument et strictement les règles de sécurité : la non-application des règles de sécurité sera considérée comme une inaptitude à être doté d'une arme de poing de catégorie B. • Il applique, pratique correctement l'ensemble des manipulations (élémentaires, complémentaires, séquences...); • Les résultats au tir sont d'au MINIMUM 80% : un résultat inférieur ne peut donner lieu à la qualification d'un stagiaire ; • Son attitude et son comportement avec une arme à feu sont irréprochables et n'appelle aucun doute sur la sécurité opérée, quelques soit les situations, positions, attitudes, conditions exposées.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>55 : <u>Pratiquer les manipulations complémentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer ses chargeurs (rechargement d'urgence et tactique) ; - Résoudre un incident de tir ; - Recevoir et transmettre une arme ; - Evoluer avec son arme en milieu professionnel (mise à l'étui, règles ergonomiques) ; - Utiliser les zones létales ; - Appliquer une cadence de tir ; - Effectuer un tir multiple ; - Dégainer et rengainer en sécurité. <p>56 : <u>Pratiquer les séquences de tir</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre les attitudes élémentaires ; - Appliquer la chronologie du tir ; - Appliquer la séquence post-engagement. 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mises en situation ; ▪ Restitutions techniques ; ▪ Tirs techniques ; ▪ Tirs de synthèse. (Selon la situation) - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de tir, conformément à la grille d'évaluation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ASR-2S respecte absolument et strictement les règles de sécurité : la non-application des règles de sécurité sera considérée comme une inaptitude à être doté d'une arme de poing de catégorie B. • Il applique, pratique correctement l'ensemble des manipulations (élémentaires, complémentaires, séquences...); • Les résultats au tir sont d'au MINIMUM 80% : un résultat inférieur ne peut donner lieu à la qualification d'un stagiaire ; • Son attitude et son comportement avec une arme à feu sont irréprochables et n'appelle aucun doute sur la sécurité opérée, quel que soit les situations, positions, attitudes, conditions exposées.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>57 : <u>S'exercer au tir pour être précis et atteindre la cible</u> dans au moins 80% des cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Viser à différentes distances d'engagement et d'intervention ; - En mouvement et en déplacement ; - En positions intermédiaires et adaptées ; - Derrière une protection ; - En conditions de luminosité dégradée avec ou sans emploi d'aide à la visée. <p>L'acquisition (et ensuite le maintien) de cette compétence est assujettie à la consommation de 900 cartouches par candidats à la certification.</p>	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mises en situation ; ▪ Restitutions techniques ; ▪ Tirs techniques ; ▪ Tirs de synthèse. (Selon la situation) - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de tir conformément à la grille d'évaluation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ASR-2S respecte absolument et strictement les règles de sécurité : la non-application des règles de sécurité sera considérée comme une inaptitude à être doté d'une arme de poing de catégorie B. • Il applique, pratique correctement l'ensemble des manipulations (élémentaires, complémentaires, séquences...); • Les résultats au tir sont d'au MINIMUM 80% : un résultat inférieur ne peut donner lieu à la qualification d'un stagiaire ; • Son attitude et son comportement avec une arme à feu sont irréprochables et n'appelle aucun doute sur la sécurité opérée, quel que soit les situations, positions, attitudes, conditions exposées.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Déployé en zone publique ou privée, l'agent de surveillance renforcée sur site sensible doit pouvoir faire face à une blessure et porter secours à une victime. Il est capable de mettre en œuvre un protocole et d'utiliser du matériel spécifique.</p>	<p>Unité de compétences 6: Porter secours à une victime en respectant un protocole.</p> <p>61: <u>Se préparer à intervenir en secourisme tactique des victimes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier la complétude du contenu d'un kit individuel de premiers secours tactiques, identifier ses besoins et compléter son kit individuel de premiers secours tactiques en fonction de l'environnement de travail ; - Respecter et tenir son positionnement dans la chaîne de secours en qualité de primo-intervenant. - Maîtriser, pour les appliquer, les méthodes internationales et les 3 phases (extraction et soins sous le feu (Care Under Fire – CUF) ; soins à l'abri de la menace (Tactical Field Care- TFC) ; soins préparatoires à l'évacuation (Tactical Evacuation Care-TEC-TACEVAC). 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Mise en pratique de cas concrets et de scénarios de situations dégradées ; - Evaluation certificative finale sous forme de mise en situation, conformément à la grille d'évaluation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'agent ASR-2S prépare son matériel et le complète dans les mises en situation qui le nécessitent ; • Il restitue correctement les gestes techniques spécifiques aux premiers secours ; • Il applique les protocoles et consignes conformément aux compétences attendues dans le domaine du secourisme tactique, lors des différentes mises en situation.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Utilise en conformité des attentes la méthode et respecte les 3 protocoles (SAFE-ABC; ABC; MARCHE RYAN) 62 : <u>Mettre en place une mise à jour régulière des bonnes pratiques du secourisme tactique :</u> - Sécuriser la scène ; - Mettre en œuvre les procédures de réanimation cardio-pulmonaire (RCP), de position latérale de sécurité (PLS), de libération des voies aériennes (LVA). - Identifier les termes techniques pour converser en interface avec les équipes médicales ou les autorités sur les éléments vitaux : <ul style="list-style-type: none"> - L'anatomie (veines, artères ...); - Le relevage basique ; - Les constantes physiologiques ; 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Mise en pratique de cas concrets et de scénarios de situations dégradées ; - Evaluation certificative finale sous forme de mise en situation, conformément à la grille d'évaluation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'agent ASR-2S prépare son matériel pour qu'il soit complet et opérant pour les situations pratiques visées. • Il restitue les gestes techniques spécifiques aux premiers secours de manière appropriée pour préserver le pronostic vital des victimes qu'il peut et/ou doit prendre en charge ; • Il applique les protocoles convenus et atteste de ses compétences techniques et opérationnelles dans le domaine du secourisme tactique lors des différentes mises en situation. • Le vocabulaire employé permet de comprendre avec précision et exactitude les situations d'urgences des victimes.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - La fréquence cardiaque et la fréquence respiratoire ; - La tension artérielle ; - Le pouls distal et la prise du pouls ; - La quantité de sang dans le corps ; - La saturation pulsée en oxygène (SPO₂) ; - L'échelle des douleurs sur 10. <p>63 : <u>Gérer une crise</u> par l'application stricte des principes de base de la gestion de crise et de la scène en fonction de la situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différentes situations (combat militaire ou civile et assimilé / blessé de guerre / attentat terroriste) - Les protocoles d'interventions internationales (START (Simple Triage and Rapid Treatment) ; ABC (Airways, Bleeding and Blanching, Cognition). 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Mise en pratique de cas concrets et de scénarios de situations dégradées ; - Evaluation certificative finale sous forme de mise en situation, conformément à la grille d'évaluation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'agent ASR-2S prépare son matériel pour qu'il soit complet et opérant pour les situations pratiques visées. • Il restitue les gestes techniques spécifiques aux premiers secours de manière appropriée pour préserver le pronostic vital des victimes qu'il peut et/ou doit prendre en charge ; • Il applique les protocoles convenus et atteste de ses compétences techniques et opérationnelles dans le domaine du secourisme tactique lors des différentes mises en situation. • Le vocabulaire employé permet de comprendre avec précision et exactitude les situations d'urgences des victimes. • Les situations de crise sont reconnues, prise en compte et les principes de base appliqués de manière appropriée au regard des différents scénarios.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>Agir en conformité des consignes et des protocoles de secourisme tout au long du déroulement des opérations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se protéger, protéger les autres, éviter les victimes supplémentaire<s ; - Reconnaître le danger et réagir en conséquence ; - Faire cesser le feu où s'éloigner du danger ; - Etablir les priorités ; - Effectuer une évaluation de la scène et établir un triage ; - Effectuer un compte rendu ; - Maîtriser l'application du déroulé des protocoles face à une situation de secourisme tactique d'urgence en environnement hostile. <p>Appliquer rigoureusement la méthodologie en situation non sécurisée (les choses à ne pas faire, les choses à faire, dans quel ordre le faire).</p>	<p><u>Pour la voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Mise en pratique de cas concrets et de scénarios de situations dégradées ; - Evaluation certificative finale sous forme de mise en situation, conformément à la grille d'évaluation. <p><u>Pour la VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'agent ASR-2S prépare son matériel pour qu'il soit complet et opérant pour les situations pratiques visées. • Il restitue les gestes techniques spécifiques aux premiers secours de manière appropriée pour préserver le pronostic vital des victimes qu'il peut et/ou doit prendre en charge ; • Il applique les protocoles convenus et atteste de ses compétences techniques et opérationnelles dans le domaine du secourisme tactique lors des différentes mises en situation. • Le vocabulaire employé permet de comprendre avec précision et exactitude les situations d'urgences des victimes.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>64 : <u>Reconnaître les blessures spécifiques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'hémorragie des membres hors membres ; - La détresse respiratoire ; - Les plaies par balles, plaies par couteau ; - Les blessures dues à une explosion ; - Les brûlures ; - Les fractures ; - L'hypothermie. <p>Connaître les gestes à ne pas faire en milieu hostile.</p> <p>65 : <u>Identifier et traiter les blessures spécifiques par des actions appropriées</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les hémorragies et mettre en place les actions pour les arrêter : <ul style="list-style-type: none"> - Une hémorragie de membres hors membres ; - Les méthodes de compression bandage compressif seringue hémostatique ; 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Mise en pratique de cas concrets et de scénarios de situations dégradées ; - Evaluation certificative finale sous forme de mise en situation, conformément à la grille d'évaluation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'agent ASR-2S prépare son matériel pour qu'il soit complet et opérant pour les situations pratiques visées. • Il restitue les gestes techniques spécifiques aux premiers secours de manière appropriée pour préserver le pronostic vital des victimes qu'il peut et/ou doit prendre en charge ; • Il applique les protocoles convenus et atteste de ses compétences techniques et opérationnelles dans le domaine du secourisme tactique lors des différentes mises en situation. • Le vocabulaire employé permet de comprendre avec précision et exactitude les situations d'urgences des victimes.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêter une hémorragie distale et non contrôlable sans garrot et avec garrot en zone non sécurisée ; - Prendre le pouls, gérer et suivre une hémorragie (marqueur) réexaminer un éventuel garrot. <p><u>Utiliser avec précision et résultat probant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les matériels permettant d'arrêter une hémorragie (garrot, pansements compressifs, seringues hémostatiques, points de compression manuels ou à pression) ; - La conduite à tenir en cas d'hémorragie contrôlée ou non ; - La réanimation cardio-pulmonaire (30/2) sans matériel. 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Mise en pratique de cas concrets et de scénarios de situations dégradées ; - Evaluation certificative finale sous forme de mise en situation, conformément à la grille d'évaluation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'agent ASR-2S prépare son matériel pour qu'il soit complet et opérant pour les situations pratiques visées. • Il restitue les gestes techniques spécifiques aux premiers secours de manière appropriée pour préserver le pronostic vital des victimes qu'il peut et/ou doit prendre en charge ; • Il applique les protocoles convenus et atteste de ses compétences techniques et opérationnelles dans le domaine du secourisme tactique lors des différentes mises en situation. • Le vocabulaire employé permet de comprendre avec précision et exactitude les situations d'urgences des victimes.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>Identifier une détresse respiratoire et mettre en œuvre les gestes de secours appropriés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître les différentes détresses respiratoires, blasts, plaies soufflantes, pneumothorax et hémithorax ; - Contrôler la mise en place du matériel (oxygénothérapie, pansement à valves...); - Effectuer les bons gestes. <p>Ne pas pratiquer absolument :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les gestes à ne pas faire ; <p>Pratiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les méthodes de décompression /drain. <p>Agir en cas de fractures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les types de fractures (ouverte/fermée ; avec déplacement ou non ; avec hémorragie interne ou extérieure) ; 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Mise en pratique de cas concrets et de scénarios de situations dégradées ; - Evaluation certificative finale sous forme de mise en situation, conformément à la grille d'évaluation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'agent ASR-2S prépare son matériel pour qu'il soit complet et opérant pour les situations pratiques visées. • Il restitue les gestes techniques spécifiques aux premiers secours de manière appropriée pour préserver le pronostic vital des victimes qu'il peut et/ou doit prendre en charge ; • Il applique les protocoles convenus et atteste de ses compétences techniques et opérationnelles dans le domaine du secourisme tactique lors des différentes mises en situation. • Le vocabulaire employé permet de comprendre avec précision et exactitude les situations d'urgences des victimes.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Transmettre les informations utiles ; - Mettre en place les conduites à tenir en fonctions des fractures (bras, jambes, côtes, bassin, coccyx, fracas du pied, fracas de la main) et/ou en présence d'un traumatisme crânien et/ou du rachis. <p>Traiter les brûlures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer une prise en charge rapide des brûlures thermiques, chimiques et électriques ; - Evaluer rapidement l'étendue de la surface corporelle atteinte (règle de Wallace). 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Mise en pratique de cas concrets et de scénarios de situations dégradées ; - Evaluation certificative finale sous forme de mise en situation, conformément à la grille d'évaluation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'agent ASR-2S prépare son matériel pour qu'il soit complet et opérant pour les situations pratiques visées. • Il restitue les gestes techniques spécifiques aux premiers secours de manière appropriée pour préserver le pronostic vital des victimes qu'il peut et/ou doit prendre en charge ; • Il applique les protocoles convenus et atteste de ses compétences techniques et opérationnelles dans le domaine du secourisme tactique lors des différentes mises en situation. • Le vocabulaire employé permet de comprendre avec précision et exactitude les situations d'urgences des victimes.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>66 : <u>Effectuer une extraction</u> : en identifier l'extraction à effectuer et en la mettant correctement en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extraire une victime en milieu tactique non sécurisé (en rampant, par tractage, portage, -- extraction d'un collègue par équipement) ; - Procéder à une extraction rapide avec ou sans matériel ; - Mettre en place et utiliser un brancard ; - Maîtriser les « cadres d'ordres ». <p>Connaît les protocoles internationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les techniques d'extraction, « Pick and Run », « Scoop and Run », « Stay and Play ». 	<p><u>Pour la voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Mise en pratique de cas concrets et de scénarios de situations dégradées ; - Evaluation certificative finale sous forme de mise en situation, conformément à la grille d'évaluation. <p><u>Pour la VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'agent ASR-2S prépare son matériel pour qu'il soit complet et opérant pour les situations pratiques visées. • Il restitue les gestes techniques spécifiques aux premiers secours de manière appropriée pour préserver le pronostic vital des victimes qu'il peut et/ou doit prendre en charge ; • Il applique les protocoles convenus et atteste de ses compétences techniques et opérationnelles dans le domaine du secourisme tactique lors des différentes mises en situation. • Le vocabulaire employé permet de comprendre avec précision et exactitude les situations d'urgences des victimes. • L'extraction de la victime est réalisée en sécurité de tous les acteurs et avec la préservation des chances de la victime.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>67 : <u>Effectuer une défibrillation</u> :</p> <p>En respectant les prérequis concernant la réanimation et la défibrillation électrique externe automatique ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sectorisation des secours (A/B/C/D) ; - L'assemblage des équipements et leurs vérifications ; - La préparation à la défibrillation ; - La pratique de la défibrillation ; - La sécurisation de l'entourage proche de la victime. <p>Mais également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se servir d'un défibrillateur semi-automatique (DSA) ; - Effectuer, seul et en binôme, une réanimation complète avec massages cardiaque et oxygénothérapie. 	<p><u>Pour la voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Mise en pratique de cas concrets et de scénarios de situations dégradées ; - Evaluation certificative finale sous forme de mise en situation, conformément à la grille d'évaluation. <p><u>Pour la VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'agent ASR-2S prépare son matériel pour qu'il soit complet et opérant pour les situations pratiques visées. • Il restitue les gestes techniques spécifiques aux premiers secours de manière appropriée pour préserver le pronostic vital des victimes qu'il peut et/ou doit prendre en charge ; • Il applique les protocoles convenus et atteste de ses compétences techniques et opérationnelles dans le domaine du secourisme tactique lors des différentes mises en situation. • Le vocabulaire employé permet de comprendre avec précision et exactitude les situations d'urgences des victimes. • La défibrillation est effectuée dans le respect des protocoles et permet de sauvegarder la victime.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>68 : <u>Appliquer un protocole</u> : mettre en application pratique les 3 phases et les 3 protocoles SAFEABC/- MARCHE/Ryan, donner l'alerte et transmettre un bilan aux secours et connaître les méthodes de prise en charge d'une victime :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le « SAFE-ABC » (les gestes à effectuer avant de s'occuper de la victime) ; - La méthode « MARCHE » (les actions à entreprendre pour secourir la victime) ; - La méthode « RYAN » (la méthode de réévaluation des victimes). <p>Identifier et utiliser les matériels nécessaires à chaque méthode.</p>	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Mise en pratique de cas concrets et de scénarios de situations dégradées ; - Evaluation certificative finale sous forme de mise en situation, conformément à la grille d'évaluation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'agent ASR-2S prépare son matériel pour qu'il soit complet et opérant pour les situations pratiques visées. • Il restitue les gestes techniques spécifiques aux premiers secours de manière appropriée pour préserver le pronostic vital des victimes qu'il peut et/ou doit prendre en charge ; • Il applique les protocoles convenus et atteste de ses compétences techniques et opérationnelles dans le domaine du secourisme tactique lors des différentes mises en situation. • Le vocabulaire employé permet de comprendre avec précision et exactitude les situations d'urgences des victimes.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Doté d'une arme d'épaule semi-automatique ou d'une arme d'épaule munie d'un dispositif de rechargement à pompe, l'agent de surveillance renforcée sur site sensible la maîtrise parfaitement et l'utilise en sécurité .	<p>Unité de compétences 7: Manier et utiliser en sécurité une arme d'épaule semi-automatique ou d'une arme d'épaule munie d'un dispositif de rechargement à pompe.</p> <p>71: <u>Appliquer les règles et prescriptions de sécurité</u> : Appréhender parfaitement les 4 règles de sécurité et appliquer les prescriptions de sécurité. Tenir compte des règles et techniques de sécurité spécifiques aux armes d'épaule pour les mettre en pratique ;</p> <p>72 : <u>Préparer et vérifier son arme et ses équipements</u> : Positionner ses différents équipements et ses armes de catégorie A, B et/ou D ;</p> <p>73: <u>Effectuer les manipulations élémentaires avec une arme d'épaule semi-automatique</u> : les manipulations de base, les procédures d'emploi et l'utilisation de puits balistiques ;</p>	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mises en situation ; ▪ Restitutions techniques ; ▪ Tirs techniques ; ▪ Tirs de synthèse. (Selon la situation) - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de tir, conformément à la grille d'évaluation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect absolu des règles de sécurité : la non-application des règles de sécurité sera considérée comme une inaptitude à être doté d'une arme d'épaule semi-automatique ou d'une arme d'épaule munie d'un dispositif de rechargement à pompe. • Application correcte et compréhension de l'ensemble des manipulations (élémentaires, complémentaires, séquences...); • Résultats au tir d'au MINIMUM 80% : un résultat inférieur ne peut donner lieu à la qualification d'un stagiaire ; • Attitude et comportement avec une arme à feu.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>74 : <u>Appliquer les fondamentaux du tir</u> : Maîtriser parfaitement les principes fondamentaux du tir (technique de tir et tirs de découverte) ;</p> <p>75 : <u>Effectuer les manipulations complémentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer ses chargeurs (rechargement d'urgence et tactique) ; - Résoudre un incident de tir ; - Recevoir et transmettre une arme ; - Evoluer avec son arme en milieu professionnel avec une arme d'épaule semi-automatique ; - Utiliser les zones létales ; - Appliquer une cadence de tir ; - Effectuer un tir multiple ; - Positionnement l'arme d'épaule en mode progression. 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mises en situation ; ▪ Restitutions techniques ; ▪ Tirs techniques ; ▪ Tirs de synthèse. (Selon la situation) - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de tir, conformément à la grille d'évaluation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect absolu des règles de sécurité : la non-application des règles de sécurité sera considérée comme une inaptitude à être doté d'une arme d'épaule semi-automatique ou d'une arme d'épaule munie d'un dispositif de rechargement à pompe. • Application correcte et compréhension de l'ensemble des manipulations (élémentaires, complémentaires, séquences...); • Résultats au tir d'au MINIMUM 80% : un résultat inférieur ne peut donner lieu à la qualification d'un stagiaire ; • Attitude et comportement avec une arme à feu.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>76 : Respecter les séquences de tir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre les attitudes élémentaires ; - Appliquer la chronologie du tir ; - Appliquer la séquence post-engagement. - Effectuer une transition d'armes <p>77 : <u>Tenir compte des éléments spécifiques aux armes d'épaule munies d'un dispositif de rechargement à pompe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les règles de sécurité ; - Effectuer les manipulations de base ; - Evoluer en milieu professionnel ; - Effectuer un rechargement d'urgence ou tactique. 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mises en situation ; ▪ Restitutions techniques ; ▪ Tirs techniques ; ▪ Tirs de synthèse. (Selon la situation) - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de tir, conformément à la grille d'évaluation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect absolu des règles de sécurité : la non-application des règles de sécurité sera considérée comme une inaptitude à être doté d'une arme d'épaule semi-automatique ou d'une arme d'épaule munie d'un dispositif de rechargement à pompe. • Application correcte et compréhension de l'ensemble des manipulations (élémentaires, complémentaires, séquences...); • Résultats au tir d'au MINIMUM 80% : un résultat inférieur ne peut donner lieu à la qualification d'un stagiaire ; • Attitude et comportement avec une arme à feu.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>78 : <u>S'entraîner au tir avec une arme d'épaule semi-automatique ou d'une arme d'épaule munie d'un dispositif de rechargement à pompe</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Viser à différentes distances d'engagement ; - D'intervention ; - En mouvement et en déplacement ; - En positions intermédiaires et adaptées ; - Derrière protection ; - En conditions de luminosité dégradée avec ou sans emploi d'aide à la visée. <p>Le programme de formation est basé sur une consommation par stagiaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 600 cartouches pour l'arme semi-automatique ; - 150 cartouches pour l'arme munie d'un dispositif de rechargement à pompe ; 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mises en situation ; ▪ Restitutions techniques ; ▪ Tirs techniques ; ▪ Tirs de synthèse. (Selon la situation) - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de tir, conformément à la grille d'évaluation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect absolu des règles de sécurité : la non-application des règles de sécurité sera considérée comme une inaptitude à être doté d'une arme d'épaule semi-automatique ou d'une arme d'épaule munie d'un dispositif de rechargement à pompe. • Application correcte et compréhension de l'ensemble des manipulations (élémentaires, complémentaires, séquences...); • Résultats au tir d'au MINIMUM 80% : un résultat inférieur ne peut donner lieu à la qualification d'un stagiaire ; • Attitude et comportement avec une arme à feu.

Résumé de la certification

Contenu	Evaluation
<p>Unité de compétences 1 : Préparer ses interventions par la maîtrise du cadre légal de son métier 11 : Se préparer à inscrire son action dans le strict respect des règles de la légitime défense 12 : Inscrire son action dans le respect des consignes propres à la mission 13 : Inscrire son action dans le strict respect des règles de la légitime défense 14 : Appliquer le régime des zones sensibles mentionnées au III de l'article R.613-3 du CSI 15 : Se préparer à agir dans le contexte spécifique des sites sensibles</p>	
<p>Unité de compétences 2 : Agir avec ou sans l'emploi de son arme de catégorie A, B et D 21 : Être en mesure de préparer et de gérer ses armes et son matériel 22 : Respecter avec rigueur les règles de sécurité 23 : Maîtriser les techniques élémentaires à mains nues 24 : Utiliser une arme de catégorie B et D 25 : Gérer un incident avec recours aux armes 26 : Appliquer les mesures réglementaires prévues après l'utilisation de son arme 27 : Réagir conformément aux consignes après un accident survenu au cours de l'utilisation d'une arme et d'un tir 28 : Porter les protections balistiques prévues</p>	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de QCM ou de test écrit ; - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de mise en situation, conformément à la grille d'évaluation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire.
<p>Unité de compétences 3 : Adapter son comportement par la bonne prise en compte des enjeux d'une situation puis effectuer un compte-rendu. 31 : Evaluer le niveau de la menace 32 : Communiquer au sein d'un groupe et vers l'extérieur 33 : Coopérer au sein d'un groupe et avec l'extérieur 34 : Réagir en temps réel 35 : Maîtriser les techniques d'inspection visuelle et de palpation avec une arme à la ceinture 36 : Prendre conscience de l'usage d'une arme et des conséquences d'ouverture du feu</p>	

Contenu	Evaluation
<p>Unité de compétences 4 : Faire correspondre son mode d'action à un environnement particulier pour agir sur un site sensible.</p> <p>41 : Se préparer aux différents types de menace pesant sur les sites sensibles 42 : Gérer des risques et protéger des installations 43 : Gérer la surveillance d'un site sensible et la préparation tactique 44 : Gérer un incident dans une zone sensible 45 : Intervenir dans une infrastructure (les fondamentaux) 46 : Intervenir dans une infrastructure lors de missions collectives au sein d'un groupe 47 : Utiliser tactiquement un véhicule 48 : Agir par faible luminosité</p>	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de QCM ou de test écrit ; - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de mise en situation, conformément à la grille d'évaluation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire.
<p>Unité de compétences 5 : Manier et utiliser en sécurité une arme de poing de catégorie B.</p> <p>51 : Appliquer les règles et prescriptions de sécurité 52 : Préparer, vérifier son arme et ses équipements 53 : Pratiquer les manipulations élémentaires 54 : Appliquer les fondamentaux du tir 55 : Pratiquer les manipulations complémentaires 56 : Pratiquer les séquences de tir 57 : S'exercer au tir pour être précis et atteindre la cible</p>	
<p>Unité de compétences 6 : Porter secours à une victime en respectant un protocole.</p> <p>61 : Se préparer à intervenir en secourisme tactique des victimes 62 : Mettre en place une mise à jour régulière des bonnes pratiques du secourisme tactique 63 : Gérer une crise 64 : Reconnaître les blessures spécifiques 65 : Identifier et traiter les blessures spécifiques par des actions appropriées 66 : Effectuer une extraction 67 : Effectuer une défibrillation 68 : Appliquer un protocole</p>	

Contenu	Evaluation
<p>Unité de compétences 7 : Manier et utiliser en sécurité une arme d'épaule semi-automatique ou une arme d'épaule munie d'un dispositif de rechargement à pompe.</p> <p>71 : Appliquer les règles et prescriptions de sécurité</p> <p>72 : Préparer et vérifier son arme et ses équipements</p> <p>73 : Effectuer les manipulations élémentaires avec une arme d'épaule semi-automatique</p> <p>74 : Appliquer les fondamentaux du tir</p> <p>75 : Effectuer les manipulations complémentaires</p> <p>76 : Respecter les séquences de tir</p> <p>77 : Tenir compte des éléments spécifiques aux armes d'épaule munies d'un dispositif de rechargement à pompe</p> <p>78 : S'entraîner au tir avec une arme d'épaule semi-automatique ou une arme d'épaule munie d'un dispositif de rechargement à pompe</p>	<p><u>Pour la voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de QCM ou de test écrit ; - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de mise en situation, conformément à la grille d'évaluation. <p><u>Pour la VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire.